

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-159

Budget Régie à autonomie financière Énergies Renouvelables
- Compte administratif - Année 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

Président :

Monsieur Dominique SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction des Finances

**Budget Régie à autonomie financière Énergies
Renouvelables - Compte administratif - Année 2023**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 13 juin 2024.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2023 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe ;

- conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique SIX a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 1
Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Dominique SIX



Régie à autonomie financière
Energies renouvelables

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 17 juin 2024

INTRODUCTION

Le 13 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2023 de la régie à autonomie financière « Energies renouvelables », conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la session précédente. En juin 2023, le Conseil municipal a ajusté les crédits ouverts lors de l'adoption du budget primitif, au regard de l'exécution budgétaire. Le compte administratif, dont l'analyse est proposée par ce présent rapport, vient clore l'année budgétaire 2023.

Le présent rapport couvre le seul budget relevant d'une régie disposant de l'autonomie financière. Il retrace les activités relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments de la Ville de Niort, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.

S'agissant d'une régie à autonomie financière, la gestion doit permettre son autosuffisance. Elle dispose d'un compte de trésorerie distinct. Néanmoins, un système d'avance remboursable avec le budget principal permet de ne pas avoir recours à l'emprunt dans le cadre de projets de nouvelles installations. Pour mémoire, depuis la création de la régie, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 k€. Elles sont toutes soldées depuis fin 2020.

Le compte administratif est d'abord le bilan financier de l'année 2023 : il retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons et permettre ainsi de contrôler la gestion de la commune, ainsi que de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Après avis du Conseil d'exploitation, il est soumis pour approbation au Conseil municipal.

Le compte administratif dégage ensuite un résultat : le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement. Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats lesquels sont intégrés au budget supplémentaire.

Le compte administratif, enfin, doit être en concordance avec le compte de gestion : le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif. Il est également soumis au vote du conseil municipal qui doit constater cette concordance.

Le compte de gestion et le compte administratif ont été soumis pour avis au conseil d'exploitation de la régie le 13 juin 2024.

1. Un résultat net cumulé 2023 en augmentation par rapport à 2022

L'exercice 2023 se solde par un excédent d'exploitation de 10,3 k€ et un déficit d'investissement de 2,8 k€. Le résultat cumulé est de 76,3 k€¹ :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	38 583,63 €	Recettes	24 553,14 €
Dépenses	28 283,75 €	Dépenses	27 416,92 €
Résultat de l'exercice	10 299,88 €	Résultat de l'exercice	-2 863,78 €
Résultat antérieur	32 804,85 €	Résultat antérieur	36 290,39 €
Résultat cumulé	43 104,73 €	Résultat cumulé	33 426,61 €
		Restes à réaliser nets (reports)	-174,62 €
		Résultat net de l'investissement	33 251,99 €
RESULTAT CUMULE		76 356,72 €	

Globalement, les recettes et dépenses 2023 suivent une trajectoire identique par rapport à 2022. Néanmoins, le résultat de 2023 est supérieur à celui de 2022 qui avait été marqué par un volume de restes à réaliser importants de 27,5 k€.

Pour mémoire CA 2022			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	38 548,10 €	Recettes	24 311,33 €
Dépenses	26 126,47 €	Dépenses	32 729,76 €
Résultat de l'exercice	12 421,63 €	Résultat de l'exercice	-8 418,43 €
Résultat antérieur	20 383,22 €	Résultat antérieur	44 708,82 €
Résultat cumulé	32 804,85 €	Résultat cumulé	36 290,39 €
		Restes à réaliser nets (reports)	-27 450,61 €
		Résultat net de l'investissement	8 839,78 €
RESULTAT CUMULE		41 644,63 €	

2. Un autofinancement net contribuant au résultat d'exploitation

L'exercice budgétaire 2023 permet de faire ressortir un niveau d'autofinancement positif de 30 k€. Il est en légère baisse par rapport 2022 du fait de l'augmentation des dépenses d'exploitation.

Cet autofinancement permet de couvrir le déficit de la section d'investissement qui est de - 23 k€.

¹ Ce résultat inclut les dépenses et les recettes réelles et d'ordre.

En K€		CA 2022	VOTE 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 / (en %)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en k€)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRF)	34,17	35,00	34,20	0,04	0,1%	-0,80	-2,3%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	1,82	38,10	3,73	1,92	105,5%	-34,37	-90,2%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRF-DRF)	32,35	-3,10	30,47	-1,88	-5,8%	33,58	-1081,4%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	32,35	-3,10	30,47	-1,88	-5,8%	33,58	-1081,4%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	32,35	-3,10	30,47	-1,88	-5,8%	33,58	-1081,4%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	32,80	0,00				
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	32,35	29,70	30,47	-1,88	-5,8%	0,77	2,6%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	28,35	65,99	23,03	-5,31	-18,7%	-42,96	-65,1%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	36,29	0,00	0,00	0,0%	-36,29	-100,0%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-28,35	-29,70	-23,03	5,31	-18,7%	6,67	-22,4%
I	Financement disponible pour l'investissement	32,35	29,70	30,47	-1,88	-5,8%	0,77	2,6%
O=N-I**	Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

3. Un résultat d'exploitation en baisse de 5,8 % soit - 1,88 k€ par rapport au CA 2022

a. Des recettes d'exploitation (34,2 k€) en légère hausse (+ 0,04 k€ / + 0,1%)

	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (val)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (%)
en milliers d'euros					
RECETTES	34,17	35,00	34,20	0,04	0,10%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	34,17	35,00	34,20	0,04	0,10%

Ces recettes d'exploitation sont constituées par les produits issus de la vente de l'électricité produite par les panneaux installés sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur et Jean Jaurès, et sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

La hausse de recettes s'explique par la hausse du nombre de kWh produits et vendus sur les sites des GS Louis Pasteur et Jean Jaurès et du CTM. A l'inverse, la production du GS Jean Zay a été inférieure en 2023 par rapport à 2022.

b. Des dépenses d'exploitation (3,73 k€) en hausse (+ 1,92 k€ / + 105,5%)

en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (val)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (%)
DEPENSES	1,82	38,10	3,73	1,92	105,53%
Charges à caractère général	0,12	36,10	1,87	1,75	1454,53%
Impôts sur les sociétés	1,70	2,00	1,86	0,17	9,91%

Les dépenses d'exploitation en 2023 sont en hausse par rapport à 2022 pour les charges à caractère général en raison notamment de la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour un montant de 1,9 k€. Cette AMO portait sur le suivi de l'exploitation des installations photovoltaïques existantes.

Les autres dépenses de charges à caractère général sont constituées des frais de maintenance et de la redevance d'accès au réseau qui ont légèrement augmenté.

Etant de nature à caractère commercial et industriel, ce budget est assujéti à l'impôt sur les bénéfices de part son résultat d'exploitation excédentaire avec un légère hausse en 2023 par rapport à 2023.

4. Un résultat d'investissement en baisse

a. Des dépenses d'investissement (23,3 k€) en baisse (- 5,31 k€ / - 18,74 %)

en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (val)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (%)
DEPENSES	28,35	65,99	23,03	-5,31	-18,74%
Opérations d'équipement	28,35	36,29	23,03	-5,31	-18,74%

Les dépenses d'investissement intervenues en 2023 correspondent principalement à la finalisation de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire George Sand, contribuant à classer A ce bâtiment.

Ce site est entré en production début 2024.

b. L'absence de recettes d'investissement

En 2023, aucune participation ni avance du budget principal n'a été perçue au titre de nouvelles installations.